Nations Unies

S/PV.8049



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

**8049**e séance

Jeudi 14 septembre 2017, à 10 h 20

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Alemu | (Éthiopie) |
| *Membres* : | Bolivie (État plurinational de) | M. Llorentty Solíz |
| | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Sison |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Michon |
| | Italie | M. Cardi |
| | Japon | M. Kawamura |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Seck |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |

## Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/745)



17-28649 (F)








*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/745)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2017/776, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par tous les membres du Conseil de sécurité. Je voudrais les remercier de s'être portés coauteurs du projet de résolution.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/745, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2377 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2377 (2017). En arrêtant définitivement le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, nous avons pris une mesure importante pour aider les parties à consolider les progrès réalisés durant l'année écoulée, alors qu'elles entament la prochaine phase du processus de paix.

Il semble que chaque fois que le Conseil se réunit à propos de la Colombie, nous avons toujours un événement important à célébrer. En juillet (voir S/ PV.7997), nous nous sommes félicités que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) aient déposé les armes, et ce mois-ci (voir S/PV.8041), nous avons salué la transformation des FARC en un parti politique – la nouvelle Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común – lors de son congrès fondateur tenu à Bogotá. Comme l'a dit le Président Santos Calderón lors de notre visite en mai, la mise en œuvre de l'Accord final de paix est irréversible.

Toutefois, irréversible et durable ne signifient pas exactement la même chose. Nous avons officiellement entamé la phase la plus difficile. Même si le dépôt d'armes, attendu depuis plus d'un demi-siècle, est sans conteste un moment historique, il s'agit bel et bien d'un moment. La réintégration des FARC dans la société ne se produira pas instantanément. Il s'agira d'un processus. Cela exigera de l'engagement. Cela exigera des sacrifices. Cela signifie qu'il faudra mettre de côté des divergences qui sont apparues bien avant la naissance de la majorité des Colombiens.

Une paix durable dépendra de la réintégration réussie des FARC dans la vie civile. Par conséquent, je me réjouis de ce que l'ONU continuera à jouer un rôle d'appui en accompagnant les parties durant la prochaine phase cruciale de l'application de l'Accord. Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, et son équipe pour le dévouement et le zèle dont ils ont fait preuve au cours des dernières semaines en faisant tous les préparatifs nécessaires pour permettre à la Mission de vérification de commencer ses travaux le 26 septembre – le lendemain de la date d'expiration du mandat de la première Mission. Je voudrais réitérer nos remerciements à M. Jean Arnault et à la première Mission des Nations Unies pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à l'appui du processus de dépôt d'armes par les FARC.

La visite effectuée par le pape en Colombie la semaine dernière a encore attiré l'attention sur les

réalisations remarquables de la Colombie au cours des 18 derniers mois. Nous nous félicitons de l'événement positif le plus récent, à savoir la signature par le Gouvernement et l'Armée de libération nationale d'un cessez-le-feu bilatéral, le 4 septembre. Il est également très encourageant que les parties aient indiqué qu'elles souhaitaient que l'ONU joue un rôle dans la vérification de ce cessez-le-feu. Il s'agit d'un jugement des plus favorables porté au travail accompli par l'ONU pendant l'année écoulée dans le cadre du processus de paix avec les FARC. Nous sommes prêts à apporter notre appui à cet égard par tous les moyens possibles et nous attendons avec intérêt des conseils supplémentaires de la part du Secrétaire général en temps voulu.

Par notre action aujourd'hui, nous avons montré que le Conseil reste pleinement engagé à accompagner la Colombie sur la voie de la paix. Nous avons constitué une équipe chargée des activités de vérification, sur la base des recommandations du Secrétaire général et en étroite consultation avec les parties. Il appartient maintenant à la Colombie – aussi bien son gouvernement qu'à son peuple – de montrer que toutes les étapes historiques qui ont été franchies jusqu'à présent annoncent une paix durable pour les générations futures.

**M^me^ Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent aussi vivement de l'appui que le Conseil de sécurité continue d'apporter à la Colombie. Le Gouvernement colombien a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de l'Accord final de paix conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Grâce à l'engagement des parties et à l'appui de l'ONU, les FARC ont déposé pacifiquement les armes. Les derniers conteneurs dans lesquels se trouvent toutes ces armes sont maintenant entre les mains de l'ONU, et le Gouvernement a déjà entamé le processus de réintégration des anciens combattants dans la société.

La Colombie a montré au monde que l'engagement en faveur d'un processus politique et d'un avenir commun ainsi qu'un appui ferme et unanime du Conseil et de la communauté internationale peuvent conduire au succès en matière de consolidation de la paix. La Colombie est un exemple pour la région et pour le monde. Toutefois, la Colombie a maintenant un défi à relever, à savoir consolider cette paix. Une menace grave pèse sur cette paix, sous forme d'absence d'infrastructures, de services de base et d'état de droit dans les zones touchées par le conflit et qui étaient auparavant occupées par les FARC, ce qui constitue un terreau fertile pour les activités criminelles, les stupéfiants et la violence. Toutefois, notre priorité consiste toujours à faire fond sur les progrès réalisés et à créer les conditions favorables à une paix durable. En particulier, la résolution 2377 (2017), adoptée aujourd'hui, améliore l'état de préparation de la deuxième mission politique pour aider à relever ces défis. Nous sommes prêts à coopérer avec la Colombie et à appuyer le Conseil de sécurité pour mener à bien le travail difficile qui nous attend.

En outre, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale d'observer un cessez-le-feu bilatéral temporaire. Les États-Unis se joignent à d'autres membres du Conseil pour exprimer leur intérêt à examiner comment la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pourrait apporter son appui à ce cessez-le-feu bilatéral temporaire dans le cadre de ses activités. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la voie à suivre dans les jours à venir.

Par leur vote aujourd'hui, les États-Unis soulignent qu'ils seront aux côtés de la Colombie en tant que partenaire solide et en tant qu'ami. Les États-Unis sont restés aux côtés de la Colombie en des temps très difficiles et nous resterons à ses côtés au cours de cette période d'espoir et de possibilités.

**M. Rosselli** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité n'a rien d'extraordinaire. Ce qu'il y a d'extraordinaire aujourd'hui, c'est le processus de paix dans lequel le peuple colombien est engagé. Il s'agit d'un véritable exemple au monde de l'engagement en faveur de la paix par des dirigeants qui étaient autrefois en conflit les uns avec les autres, qui a abouti à la pleine intégration des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie dans le système politique colombien. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un événement extraordinaire dans l'histoire des processus de pacification.

Mes collègues viennent de souligner que le plus dur reste à faire. Ce qui est tout aussi extraordinaire, c'est l'appui que le Conseil de sécurité apporte au peuple colombien et l'engagement de l'ONU à accompagner la Colombie dans ce processus de pacification. Par ailleurs, l'annonce récente du cessez-le-feu récemment signé par le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale nous remplit d'espoir, car cela présage l'élimination de ce foyer de conflit qui restait.

Dans ce contexte, nous tenons à féliciter le Secrétaire général, son Représentant spécial et toute l'équipe des Nations Unies en Colombie pour le travail louable qu'ils ont accompli. Bien entendu, nous félicitons chaleureusement le peuple colombien, un peuple ami.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé l'adoption de la résolution 2377 (2017), qui a confirmé la taille et le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui commencera ses travaux le 26 septembre. Il nous semble important que le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ait été élaboré en étroite consultation avec les parties colombiennes.

Le fait que le processus de paix en Colombie ait été mené à bien nous permet de tirer deux enseignements. Le premier a trait à l'importance du principe de l'appropriation nationale. Ce n'est que grâce à la volonté des parties colombiennes que les accords de paix ont pu être conclus et mis en œuvre. Le deuxième est que l'exemple de la Colombie prouve que la primauté des moyens politiques est la seule garantie d'un règlement effectif et durable. Le rôle de l'ONU et de la Mission de vérification est d'aider les parties à préserver le processus de paix et à le faire avancer, ce qui a déjà permis de faire les premiers pas sur la voie de la réintégration politique, économique et sociale des ex-combattants, notamment avec la formation d'un parti politique. Nous espérons que les parties continueront de se pencher de bonne foi sur les questions en suspens et que la Mission de vérification fournira l'appui nécessaire.

Il importe toutefois de ne pas relâcher l'attention particulière que nous accordons aux conditions de sécurité, pour veiller à ce qu'aucun vide ne se crée. C'est pourquoi les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix par le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale sur la voie d'un cessez-le-feu provisoire nous semblent importants. Cela a été notamment rendu possible par l'aide des États garants que sont le Brésil, le Venezuela, Cuba, la Norvège, le Chili et l'Équateur. Nous espérons que cet accord nous rapprochera d'un règlement durable de ce conflit interne qui a duré de longues années, et qu'il contribuera à instaurer la paix.

Nous attendons que le Secrétariat publie, incessamment, ses recommandations sur la manière dont la Mission de vérification doit répondre à la demande d'assistance que le Gouvernement et l'Armée de libération nationale lui ont communiquée s'agissant du suivi de la mise en œuvre de leur accord. Nous affirmons une fois de plus que nous sommes prêts à continuer d'appuyer les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement colombiens pour instaurer au sortir du conflit une paix et un développement solides.

**M. Kawamura** (Japon) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2377 (2017). Le Japon est heureux de l'avoir parrainée.

La première Mission des Nations Unies en Colombie a été un modèle de réussite. Nous félicitons la Mission du travail dont elle s'est acquittée de manière responsable et efficiente, notamment s'agissant du processus de dépôt des armes. Ce succès a été rendu possible par le ferme attachement tant du Gouvernement que des Forces armées révolutionnaires de Colombie à l'Accord de paix.

La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie s'appuiera également sur l'engagement et la détermination sans faille de toutes les parties, notamment s'agissant de la réintégration économique et sociale, des garanties de sécurité et du plein respect de l'accord de paix. Une démarche à l'échelle du système des Nations Unies demeurera essentielle.

Le Japon renouvelle son appui aux parties tandis qu'elles mettent en œuvre l'Accord final, et suivra attentivement les travaux de la seconde Mission.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2377 (2017), qui approuve les recommandations du Secrétaire général pour la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le simple fait qu'elle ait été non seulement adoptée à l'unanimité mais également coparrainée par les 15 membres du Conseil de sécurité montre bien l'appui dont bénéficie ce processus de notre part.

Nous avons été témoins d'avancées extraordinaires dans le processus de paix en Colombie, avec la consolidation du cessez-le-feu, le dépôt des armes par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), la création d'un nouveau parti et l'intégration politique des FARC dans la vie colombienne – autant de signes absolument limpides de ces progrès.

La Bolivie tient par un hommage appuyé à remercier pour leur travail la Mission des Nations Unies en Colombie, le Représentant spécial du Secrétaire général et toute son équipe, qui sont parvenus en peu

de temps à accompagner de manière efficiente, à travers le Mécanisme tripartite de surveillance et vérification, tous les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. Nous saluons tout particulièrement les hommes et les femmes qui ont rempli un rôle d'observateurs dans le cadre de ce mécanisme, déployé l'an dernier, et qui ont accompli un travail impeccable.

Nous ne devons pas oublier que les véritables protagonistes de ce processus, c'est le leadership assumé par le Président Santos et par les dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie; mais c'est aussi l'engagement des victimes de décennies de guerre et d'affrontement et, fondamentalement, le fait que le peuple colombien s'est également associé audit processus. Nous ne devons toutefois pas oublier qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour donner suite aux principaux aspects de l'accord de paix, en premier lieu s'agissant de transformer les niveaux de vie des secteurs les plus vulnérables de la société et de combler les écarts entre les zones rurales et urbaines. Nous saluons à cet égard les progrès réalisés dans le domaine de l'octroi de titres de propriété agraire.

Comme nous le savons, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, c'est-à-dire la seconde mission dans le pays, sera chargée de contrôler la réintégration politique, économique et sociale des plus de 10 000 membres des FARC et la mise en œuvre de mesures de protection et de sécurité pour ces derniers, conformément aux clauses de l'Accord final déjà signalées lors de la séance précédente (voir S/PV.8041). C'est sans aucun doute l'une des étapes les plus complexes du processus. La Bolivie estime que parvenir à une paix durable et pérenne en Colombie dépendra de la réintégration réussie des FARC dans la vie civile. Il est probable que la phase actuelle du processus de paix ne sera plus aussi médiatisée, et que les progrès qui vont être enregistrés ne feront plus les gros titres. Dans de telles circonstances, la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier doivent donc accompagner les progrès colombiens avec encore plus de détermination.

La Bolivie tient également à saluer l'accord conclu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale visant l'application d'un cessez-le-feu bilatéral et provisoire, qui a été récemment annoncé au terme de pourparlers tenus à Quito. Nous sommes également prêts à appuyer ce processus de la manière dont on nous le demandera.

**M. Seck** (Sénégal) : La délégation sénégalaise, à son tour, se félicite de l'adoption à l'unanimité, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2377 (2017) approuvant les recommandations du Secrétaire général sur la taille, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Cette nouvelle mission, créée par la résolution 2366 (2017), témoigne du progrès considérable réalisé par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire dans le processus de dépôt des armes. La nouvelle phase qui commence, prometteuse, permet aux parties de prendre les mesures nécessaires à la résolution des difficultés politiques, économiques et sociales.

Le Sénégal salue la volonté politique ainsi exprimée, qui a permis la réalisation de tous ces résultats, et encourage les parties à poursuivre dans ce sillage fort prometteur. L'annonce de la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale s'inscrit dans cette même dynamique. La Colombie peut compter sur l'appui du Sénégal pour la réalisation d'une paix définitive et durable. Assurément, l'expérience colombienne est une excellente source d'inspiration pour le monde entier et pour l'Afrique en particulier car, vu d'Afrique, ce qui se passe dans le pays suit un slogan que j'ai entendu à la télévision colombienne, selon lequel un peuple qui ne connaît pas son histoire est condamné à la voir se répéter. La Colombie a appris son histoire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

**M^me^ Mejía Vélez** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir convoqué la présente séance, qui entérine à nouveau, par l'adoption de la résolution 2377 (2017) – laquelle, comme l'ont dit les orateurs avant moi, a été co-parrainée par tous les membres du Conseil et adoptée à l'unanimité – les recommandations du Secrétaire général, qui vont revêtir une grande importance pour l'instauration de la paix dans notre pays. Nous voudrions également remercier le Royaume-Uni, rédacteur de la résolution, de son appui constant, et bien entendu, le Secrétaire général et l'équipe de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, de leur soutien et de leur attachement indéfectible à la paix et à la réconciliation en Colombie.

Nous savons que le défi est de taille, mais le Conseil a pu voir ces derniers mois comment nous avons surmonté, pas à pas, les obstacles et les difficultés

pour parvenir à un cessez-le-feu, à la démobilisation et au désarmement définitif des combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie et, en ce moment même, à la neutralisation des armes. Il s'agit là d'un processus fondamental qui confirme la volonté politique des parties. Comme les membres du Conseil le savent, nous entrons dans une période cruciale, peut-être la plus difficile, qui exigera toute notre volonté et l'appui du Conseil. Nous sommes convaincus que la participation de la communauté internationale a été essentielle, et nous en remercions les hommes, les femmes et les observateurs de la région et d'autres pays. Ils ont pu le constater eux-mêmes, il est important que ce soutien ait été à ce point efficace.

Je ne saurais terminer sans remercier le Conseil de son appui après l'annonce du cessez-le-feu bilatéral et temporaire entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, qui entrera en vigueur le 1er octobre pour une première période de 102 jours. Le peuple colombien est absolument convaincu que ces circonstances ouvriront la porte à des possibilités illimitées pour un pays qui a entamé un processus de réconciliation et de consolidation de la paix collective, qui contribuera à renforcer sa démocratie dans l'intérêt de la région et, bien entendu, à améliorer la qualité de vie des Colombiens non seulement dans les centres urbains, mais aussi dans cette Colombie rurale qu'on a peut-être tendance à oublier. Je remercie une fois de plus le Conseil.

*La séance est levée à 10 h 40.*